MARDI 21 JUILLET 1914

RÉDACTION
de 9 h. du matin à 4 h. du soir

ANNONCES
chez
MM. Lagrange, Cerf et Cie
6, place de la Bourse
PARIS
et au Bureau du Journal

TÉLÉPHONE
CENTRAL 99-98

LE CONSTITUTIONNEL

Journal Politique, Quotidien du soir, Fondé en 1814

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Rue de la Victoire. — PARIS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Paris.	12 fr.	20 fr.	40 fr.
Départts.	18 »	35 »	60 »
Un. post.	20 »	50 »	70 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Constitutionnel - Paris

TÉLÉPHONE
CENTRAL 99-98

Le Warrant Hôtelier

On sait qu'une loi, depuis longtemps réclamée par les hôteliers, a limité dans une proportion raisonnable le privilège du propriétaire sur le matériel et le mobilier du locataire pour permettre de mobiliser le surplus de l'actif de l'hôtelier, sous forme de warrant escomptable avec dispense d'une signature.

Nous avions indiqué, au cours de la campagne faite ici en faveur du warrant hôtelier une lacune dans la loi du 10 août 1913. Le rapporteur, M. Goirand avait soutenu une thèse tout à fait antijuridique quand il disait à la Chambre : « Nous reconnaissons que le propriétaire a toujours le droit, lorsqu'il loue un immeuble à un hôtelier de lui interdire d'user de la faculté de warranter ses meubles. »

Une telle interprétation fut repoussée par les intéressés qui ont fini par faire insérer dans le texte de la loi par la Chambre une disposition ainsi conçue : « Seront considérées comme nulles et non avenues toutes conventions contraires aux dispositions de la présente loi et notamment toutes spécifications qui auraient pour effet de porter atteinte au droit des locataires d'instituer le warrant-hôtelier. »

Tout irait à merveille, si le Sénat avait adopté ce texte. Malheureusement il ne l'a pas encore mis en délibération. Et ce que l'on craignait est arrivé.

Certains syndicats ont mis en échec la loi en conseillant à leurs adhérents d'insérer dans leurs projets de baux une clause d'interdiction d'un warrant-hôtelier.

La protestation de la Chambre de commerce de Bayonne à cet égard est on ne peut plus légitime :

« L'industrie hôtelière a besoin de capitaux pour se transformer et répondre aux besoins du Tourisme. Si l'on a demandé l'établissement de warrants-hôteliers, c'est parce que nos capitalistes français, plus timorés que d'autres, ne consentaient pas volontiers d'avance à l'industrie hôtelière, parce qu'elle n'avait pas de gage, et qu'ils trouvaient peu de sécurité à ce genre de placement. Il en est résulté que, dans les régions où l'industrie hôtelière s'est le plus développée en France, notamment sur la Côte d'Azur, ce sont des hôteliers étrangers, Allemands pour la plupart, qui sont à la tête des plus belles entreprises, parce qu'ils ont trouvé dans leur pays des commandites sans restriction.

« Pour permettre à nos nationaux de rester maîtres chez eux et de regagner le terrain perdu, il est nécessaire de se procurer des avances qui leur permettent dans bien des cas de renouveler leur matériel et leurs installations et satisfaire une clientèle, toujours plus désireuse de confort.

« Il nous paraît donc désirable dans l'intérêt de l'industrie hôtelière — qui représente dans notre circonscription des capitaux considérables et qui est susceptible de nouveaux développements — comme dans l'intérêt national, que les propriétaires d'immeubles loués spécialement en vue d'une industrie bien déterminée, et qui sont à même d'en apprécier les risques, ne puissent s'opposer, comme certains tendent à le faire, à l'application de la loi de 1913.

« Nous sommes donc entièrement en communion d'idées sur cette question avec la Chambre de commerce de Nice, et nous vous proposons d'adopter littéralement les termes du vœu émis par cette Chambre dans sa séance du 4 mars 1914. »

Ce vœu, très judicieusement rédigé, demande au ministre du Commerce de défendre et de faire triompher devant le Sénat la loi complémentaire votée par la Chambre des députés.

A notre sens, ce texte complémentaire était inutile, car la loi de 1913 qui se bornait à rendre mobilisable le surplus de l'actif de l'hôtelier, au delà du gage légitimement dû au propriétaire et à permettre d'utiliser les éléments qui sont immobilisés sans profit pour personne, est une loi d'ordre public et il ne semble pas possible que des conventions particulières puissent la rendre inopérante.

Toutefois puisque la Chambre a adopté le texte interprétatif ou complémentaire dont nous avons parlé, c'est que les intéressés ont reconnu qu'il était plus prudent et plus sûr d'insérer dans la loi une garantie de plus. Dans ces conditions, le Sénat ne peut que ratifier l'œuvre de la Chambre.

Dans le ministère actuel, il est un homme qui a rendu à la cause hôtelière des services signalés. C'est M. Fernand David. Les intéressés doivent trouver en lui un avocat convaincu et pressant.

Un auto tombe sur la voie au passage d'un train

LE CHAUFFEUR EST TUE

Melun, 20 juillet.

Un terrible accident s'est produit hier soir, vers neuf heures et demie, à Livry-sur-Seine, petite commune située à quatre kilomètres de Melun. Une automobile dans laquelle avaient pris place M. Georges Maus, président de la Fédération des commerçants détaillants, et une dame de ses amies, a franchi le talus du chemin de fer de Montereau à Corbeil et est tombée sur la voie au moment du passage du train postal n° 11 venant de Paris.

Dans sa chute, l'automobile s'était brisée et avait pris feu. M. Georges Maus eut la présence d'esprit de sauter dans le fossé avec la personne qui l'accompagnait. Tous deux furent assez légèrement blessés. Le chauffeur, qui avait perdu son sang-froid et courait sur la voie, a été renversé par la locomotive, qui l'a coupé en deux.

Amélioration dans les communications téléphoniques

M. Thomson, ministre du commerce, désireux d'offrir au public les plus grandes facilités possibles pour les relations téléphoniques, vient de décider, au sujet du renouvellement des installations du bureau de Nantes, l'adoption d'un commutateur automatique qui assurera aux abonnés de ce réseau tous les avantages dont jouissent déjà les abonnés du réseau de Nice. Il est probable que si les résultats obtenus à Nantes viennent confirmer ceux obtenus à Nice, l'emploi du système automatique ne tardera pas à se généraliser au point de remplacer un jour entièrement les anciens appareils.

Avec ce système automatique, l'abonné établit lui-même la communication urbaine qu'il désire. Dans ce but, il effectue à son poste, une manœuvre simple qui consiste à composer successivement, sur un disque *ad hoc*, les chiffres constituant le numéro du correspondant avec lequel il veut converser. Cette manœuvre a pour effet de relier automatiquement entre elles les lignes des abonnés demandeur et demandé.

Ministère de la Guerre

Mutation

Corps de santé des troupes coloniales. — Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le médecin inspecteur Gallay, directeur du service de santé des troupes du groupe de l'Afrique orientale, à Tananarive, est placé, à dater du 21 juillet 1914, dans la 2e section (réserve) du cadre des médecins-inspecteurs des troupes coloniales.

Ministère de la Marine

Le vice-amiral Berryer obtient un congé de convalescence de deux mois à solde entière à compter du 22 juillet.

Un concours pour l'emploi d'agent technique de troisième classe du service des travaux hydrauliques au traitement annuel de début de 1.800 francs sera ouvert à Paris dans les cinq ports militaires et à Bizerte le 27 octobre.

Le nombre des places mises au concours est fixé à huit.

Les demandes d'inscription au cours accompagnées des pièces exigées devront parvenir aux autorités maritimes du centre d'examen choisi par le candidat le 1er octobre 1914 au plus tard.

A L'INSTITUT

ACADEMIE DES SCIENCES

La séance est ouverte à 3 h. 1/2, sous la présidence de M. Paul Appell.

M. Delage parle d'un poisson, l'« uvarus imperialis », qu'on vient de découvrir aux environs de Quiberon. Ce poisson mesure 1 m. 15 de long et est comestible.

M. Perrier développe les travaux de Mme Phisalix sur le venin de l'oenodenne, lézard d'Amérique. Mme Phisalix a injecté une dose de venin non mortel à certains animaux et les a ainsi vaccinés. De même en leur injectant de la cholestérine, Mme Phisalix a constaté qu'en chauffant le venin de l'oenodenne on lui faisait perdre sa force. Hyperchauffé, ce venin devient un venin contre lui-même.

L'Académie décerne ensuite les prix Montyon de médecine, chirurgie et physiologie.

M. Laveran donne lecture d'une note de MM. Mannesco et Minea, de Bucarest. Ces savants ont étudié un jeune homme de 18 ans qui, atteint de syphilis héréditaire, a présenté des symptômes de paralysie générale. Ils ont, au mois de novembre 1913, pratiqué la ponction du liquide cephalo-rachidien et l'ont injecté dans le scrotum de trois lapins. Au mois d'avril 1913, ils ont constaté chez l'un de ces animaux, la présence d'un chancre. Cette constatation démontre non seulement l'existence de spirilles vivants dans le liquide cephalo-rachidien du paralytique général, mais prouve encore que même la paralysie générale juvénile due à la syphilis héréditaire constitue une spirillose en activité.

La séance est levée à 4 heures.

FRANCE & RUSSIE

Le Président de la République est arrivé hier en Russie. La manière sincèrement chaleureuse dont il y est salué par la presse, sans distinction de nuance politique, prouvera au monde que l'entrevue des deux chefs d'Etat n'est pas une simple cérémonie protocolaire, mais qu'elle est entourée de l'attention et de la sympathie de la nation russe. En France, on en éprouvera de la satisfaction et de la reconnaissance à l'égard de cette nation, mais nullement de la surprise. Car on n'y verra que le pendant de ce qui s'y est passé chaque fois que Nicolas II y est venu, et qui ne manquerait pas de se reproduire, chaque fois qu'il y viendrait de nouveau.

En outre, l'opinion française, rapprochant la visite de M. Poincaré à Nicolas II du récent voyage du roi d'Angleterre en France, se plaira à voir dans ce double événement une manifestation nouvelle de la vitalité, non seulement de l'alliance franco-russe, mais encore de la Triple-Entente.

En ce qui concerne plus spécialement l'alliance franco-russe, la presse russe montre d'autant plus d'entrain à en parler, qu'elle en célèbre en même temps ce qu'elle appelle les noces d'argent. C'est une occasion de dresser le bilan des services qu'elle a rendus aux deux pays alliés, en leur permettant de défendre leurs intérêts tout en maintenant la paix, car, pour eux, le maintien de la paix n'a pas moins de prix que la défense de leurs intérêts. Ils en ont donné des preuves si frappantes et si nombreuses, qu'il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour en douter.

Mais il n'est pas superflu de revenir souvent sur ce double caractère, utile et pacifique, de l'alliance. Car son utilité est encore quelquefois contestée par certaines gens en Russie aussi bien qu'en France. Quant à son caractère pacifique, il est généralement mis en doute dans les pays de la Triple-Alliance.

Du côté de ceux qui contestent son utilité, le principal argument consiste à dire qu'elle n'a pas préservé les pays alliés de certaines déconvenues et échecs. Cela est très vrai, et nous avons nous-même signalé ces échecs, qu'il s'agit de ceux éprouvés en commun par la France, la Russie et l'Angleterre, notamment au cours de la crise orientale, ou de ceux éprouvés par la France seule, notamment au cours de la crise marocaine, ou à l'occasion d'incidents franco-allemands comme celui de Nancy.

Mais est-ce la faute de l'alliance franco-russe et de la Triple-Entente ? A cette question, on peut trouver une réponse dans un excellent article que publie le *Novoïé Vrémia* à l'occasion de l'arrivée de M. Poincaré en Russie. Cet article nous plaît fort, car il n'a pas la banalité de simples effusions ou d'un dithyrambe. Il y est fait un examen de conscience de la Triple-Entente, dont chacune des puissances qui la composent devrait tirer parti. Les déconvenues et échecs qu'elle a éprouvés, le journal russe les met en contraste avec ce fait indéniable : que ses forces militaires et navales surpassent celles de la Triple-Alliance. Pourquoi, alors, s'être laissé battre sur le terrain diplomatique par un adversaire inférieur en nombre ?

C'est que la Triple-Entente a péché par timidité ou par manque de concordance dans l'action. Sans nécessité et sans excuse, elle a baissé pavillon devant la Triple-Alliance, alors qu'elle aurait pu lui résister sans aller jusqu'à la guerre. Voilà la réponse que donne l'article du *Novoïé Vrémia* à la question que nous posions plus haut.

En France, on a vu formuler certaines critiques quant à l'appui que la Russie pourrait prêter en cas de guerre. On ne mettait en doute ni sa fidélité, ni sa bonne volonté. Mais, disait-on, elle mobiliserait si lentement — il lui faudrait deux mois — que son intervention effective et active se produirait trop tard. Tel était le sens, on s'en souvient, d'une étude anonyme parue il y a quelques mois, qui a fait passablement de bruit, et qui avait pour titre : « Si la guerre éclatait demain ? — Il y a la Russie. »

A ceux qui formulent ces critiques, il convient de signaler une lettre que le *Matin* a publiée hier sous ce titre, qui est comme une réponse : « Si la guerre éclatait... », et qui lui a été envoyée de Saint-Pétersbourg par M. Jules Hedeman.

M. Hedeman, après s'être livré à une enquête auprès des personnalités militaires russes les plus qualifiées, est arrivé à des résultats tranquilisants. La situation de la Russie est déjà améliorée par les modifications qui se sont produites récemment sur le terrain balkanique. Elle n'aurait plus à envoyer de troupes à la frontière roumaine, la Roumanie n'yant plus partie liée avec l'Autriche. Ce serait peut-être, au contraire, l'Autriche qui aurait à envoyer des troupes pour surveiller la Roumanie. D'autre part, le renforcement de la Serbie et l'effervescence parmi les Jougo-Slaves obligeraient l'Autriche à détacher une partie de ses forces vers le Sud. Aux forces que pourraient lui opposer l'Allemagne et l'Autriche, la Russie opposerait trente et un corps d'armée, et sa mobilisation pourrait, grâce aux perfectionnements réalisés, s'effectuer en seize jours, contre dix jours que prendrait la mobilisation allemande.

Il faudrait noter, en outre, que la Russie n'est pas arrivée à la limite de l'effort possible, et que, à de nouvelles augmentations des effectifs allemands, elle pourrait répondre par des augmentations plus grandes encore.

De tout cela il résulte que la Triple-Entente n'est en rien inférieure à la Triple-Alliance, et que, lorsqu'elle lui cède, c'est donc plutôt par timidité que par nécessité.

Les troubles d'Albanie

LA RÉPONSE DES PUISSANCES

Durazzo, 20 juillet.

Les représentants des grandes puissances ont répondu aux insurgés qui les avaient priés de venir à Chiak, pour entamer des négociations dans cette ville, qu'ils consentaient à l'ouverture de négociations, mais à condition qu'elles aient lieu à Durazzo.

Si, toutefois, les envoyés des insurgés ne croient pas être en sûreté dans cette ville, les représentants des puissances leur proposent de se rendre mercredi à Sassa Blanco, située à environ 8 kilomètres à l'est de la baie de Durazzo, d'où ils seront conduits à bord d'un des navires de guerre mouillés au large de Durazzo et sur lequel se trouveront les représentants des puissances.

FAUSSE ALERTE A DURAZZO

Durazzo, 20 juillet.

Une fausse alerte a mis sur pied toute la garnison de la ville, dans la nuit de samedi à dimanche.

Une fusillade et une canonnade très nourries se firent entendre. Aussitôt, des détachements allemands et autrichiens débarquèrent ; mais, renseignements pris, il ne s'agissait de rien de sérieux, et les marins étrangers rentrèrent à leur bord.

Après l'attentat de Sérajévo

LE COMTE TISZA A VIENNE

Vienne, 20 juillet.

Le comte Tisza, président du conseil hongrois, est venu de nouveau, hier, à Vienne, où il a conféré avec le comte Berchtold au sujet des résultats de l'enquête sur l'attentat de Serajevo.

Le comte Tisza a eu ensuite une conférence avec le comte Stuergh, puis est reparti pour Budapest.

L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE A ROME SE REND A ISCHL

Vienne, 20 juillet.

M. Meney de Kapos-Mère, adbassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, est parti pour Ischl, où il doit conférer avec l'empereur.

On prétend que le comte Berchtold sera reçu à nouveau, cette semaine, par François-Joseph.

Yacht en feu

TROIS VICTIMES

New-York, 20 juillet.

A la suite d'une explosion de gazoline, le yacht *Blue-Bird*, appartenant à M. Gavit, a pris feu, hier, dans la rade et a été complètement détruit. Trois hommes de l'équipage ont été mortellement brûlés.

Le calme est rétabli à Haïti

Port-au-Prince, 20 juillet.

Les insurgés qui avaient tenté de s'emparer du pouvoir ont été mis en fuite.

Un grand nombre d'entre eux se sont réfugiés à la légation Dominicaine. La fusillade a été très vive.

Des coups de feu ont été tirées sur les légations étrangères, notamment sur celle d'Allemagne, mais il n'y a pas eu de victimes.

Le gouvernement haïtien a procédé à des exécutions sommaires. Le calme est rétabli.

La revue navale de Spithead

Portsmouth, 20 juillet.

Le yacht royal *Victoria and Albert*, ayant à bord le roi George V et le prince de Galles, a quitté Portsmouth ce matin de bonne heure pour la rade de Spithead.

A neuf heures, sous le commandement du roi, la flotte mobilisée sur le pied de guerre et rassemblée dans la rade, en vue de Beachi-Head, a levé l'ancre et s'est dirigée en ordre de bataille vers la haute mer.

Le yacht *Irène*, suivi du *Victoria and Albert*, étaient en tête, puis venaient *l'Alexandra* et l'*Enchanteresse*, ce dernier transportant les lords de l'amirauté.

A la hauteur du phare de Nab, tous ces yachts se sont rangés de côté et ont pris leur mouillage. Les vaisseaux de guerre ont alors défilé devant le roi.

Le temps était très mauvais ; la tempête soufflait, accompagnée d'une grosse pluie tombant en rafales. La mer était houleuse, mais il n'y avait pas de brouillard.

ALLEMAGNE

OFFICIERS DE POLICE INCULPES DE DETOURNEMENTS

Berlin, 20 juillet.

Des officiers supérieurs de la police de Brandebourg ont été arrêtés sous l'inculpation de détournements.

La Crise Mexicaine

L'ATTITUDE DU GENERAL VILLA

Washington, 20 juillet.

Les milieux officiels ont appris que le général Villa lève des impôts dans le nord du Mexique, malgré les ordres du général Carranza.

D'après les renseignements reçus par les ministères américains de la guerre et de la marine, le général Villa a l'intention de former une république distincte composée des Etats de Chihuahua, Coahuila et Senora, dont il serait le dictateur.

VERS LA CONCILIATION

New-York, 20 juillet.

M. Hanna, consul des Etats-Unis à Monterey, confirme la dépêche annonçant que le général Carranza a consenti à se rencontrer avec les trois commissaires du Président Carbajal, pour s'entendre sur le transfert du gouvernement à Mexico.

Carranza a promis de suspendre les hostilités pendant les négociations.

LA RETRAITE DU GENERAL HUERTA

Puerto-Mexico, 20 juillet.

Les généraux Huerta et Blanquet partiront demain à bord du *Dresden*, et les membres de la suite de l'ex-président, sur le steamer *Mexico*.

Le général Huerta a passé la journée d'hier dans son wagon, à fumer et à converser, mais il paraissait moins gai que d'habitude.

RUSSIE

LE NOUVEL ATTACHE NAVAL A BERLIN

Berlin, 20 juillet.

L'attaché de marine russe à Berlin, le capitaine de frégate Von Berens, a été remplacé par le capitaine Rynsski Korsakoff, qui est déjà arrivé à Berlin.

Le capitaine Von Berens a reçu l'ordre de se rendre à Dantzig pour y prendre livraison du nouveau croiseur russe *Amiral-Misseskvi*.

TURQUIE

A LA CHAMBRE

Constantinople, 20 juillet.

La Chambre a voté, dans une séance de nuit, le budget du ministère des travaux publics.

Une motion déposée par plusieurs députés, tendant à mettre les cabinets Kiamil et Gazhi Mouktar en accusation, a été renvoyée à une commission spéciale.

ITALIE

DES CHEMINOTS DECLARENT LA GREVE

Rome, 20 juillet.

A Ancône, les membres du syndicat des cheminots ont déclaré la grève pour protester contre les punitions infligées à 428 employés et ouvriers des chemins de fer de l'Etat pour la récente grève.

CANADA

SITUATION CRITIQUE A BORD D'UN NAVIRE JAPONAIS

Ottawa, 20 juillet.

La situation est des plus critiques à Vancouver, par suite de l'attitude violente des Hindous, à bord du *Komagata Maru*.

Sir Robert Bordon, premier ministre, a donné l'ordre au croiseur canadien *Rainbow*, qui se trouve actuellement à Eskimo, de se rendre à Vancouver pour aider la police qui est montée à bord du *Komagata Maru*.

GRANDE-BRETAGNE

LA QUESTION DE L'ULSTER

Londres, 20 juillet.

Cet après-midi, à la Chambre des communes, M. Asquith a annoncé que le speaker, sur l'invitation du roi, présidera la Conférence de l'Ulster, qui doit se réunir au Palais de Buckingham.

La seconde lecture du bill d'amendement a été ajournée.

Le Tour de France cycliste

LA DOUZIEME ETAPE : GENEVE-BELFORT

Genève, 20 juillet.

Les 55 coureurs arrivés à Genève ont pris le départ ce matin, à 3 h. 30. L'envolée leur a été donnée sur laplace Monbrillant.

Tous en peloton

Morez, 20 juillet.

54 kilomètres. — Passent dans l'ordre suivant ; à 5 h. 37, J. Alavoine, Pelissier, Rossius, Thys, Louis Engel, Scieur, Garrigou, Baumier, Brocco, Lambot ; à 5 h. 45, Munro, Spiessens, Godivier, Egg, Georget, Nempon, Charron, Heusghem, Botte, Guyon, Vandenberghe, Coomans, Faber, qui a crevé deux fois ; 5 h. 47, Trousselier, Neboux, Kippert, Tuytten, Leclerc.

Egg a la défaillance

Pontarlier, 20 juillet.

115 kilomètres. — Temps splendide. Premier peloton passe à 8 heures. Il comprend Thys, Pélissier, Christophe, Ernest Paul, Rossius, J. Alavoine, Heusghem, Decroye, Louis Engel, Degy, Duboc, Trousselier. — 8 h. 5 : Alpini, Kirkham ; 8 heures 15 : Egg, Dumont, Kippert, Munro.

A Morteau, 144 kilomètres : 40 coureurs ensemble à 9 h. 10.

En retard sur l'horaire

Montbéliard, 20 juillet.

217 kilomètres. — Le peloton de tête, conduit par Faber, passe ici à 11 h. 41. Reconnu : Garrigou, Trousselier, Thys, Vandenberghe, Georget, Lambot, Pélissier, Alavoine, Baumler, Heusghem, etc. 11 heures 42, Charron ; 11 h. 45, Petitjean.

Trente-trois coureurs ensemble

Lure, 20 juillet.

252 kilomètres. — Trente-trois coureurs ensemble à une heure.

L'ARRIVEE

Belfort, 20 juillet.

Voici les résultats de l'étape Genève-Belfort :

1. Pélissier, en 12 h. 32 m. 5 s. ;
2. Alavoine, en 12 h. 33 m. 20 s.
3. Dubos, en 12 h. 34 m. 35 s. ;
4. Rossius, 5. Baumler, 6. Thys, 7. Nempon, 8. Coomans, 9. E. Georget, 10. Thiberghien.

Un monument à Henri Fabre

M. Augagneur, ministre de l'instruction publique, présidera le 8 août à Avignon, l'inauguration du monument, œuvre du statuaire Charpentier, érigé dans l'enceinte même de l'école normale d'instituteurs, en l'honneur de l'entomologiste Henri Fabre, le plus illustre des élèves de cette école.

Si cette date du 8 août a été choisie, c'est dans la pensée de permettre au personnel enseignant primaire de France, qui a si généreusement et si unanimement participé à la souscription, d'être associé, dans la plus large mesure aussi, à la cérémonie et à la fête d'inauguration. Le 10 août, en effet, s'ouvrira à Nîmes (à deux pas d'Avignon) le congrès national annuel des Amicales d'instituteurs et d'institutrices, qui réunira de 1.500 à 2.000 délégués de ces associations, venus de tous les points de la France. On espère que nombre de congressistes avanceront volontiers leur voyage pour participer à la glorification de l'illustre nonagenaire de Sérignan.

Distribution des Prix

Ecole Saint-Jean-de-Béthune — Versailles

La distribution des prix à l'Ecole Saint-Jean, de Versailles, a eu lieu le samedi 18 juillet, sous la présidence de Mgr Gibier, entouré de M. le vicaire général Millot, de M. le chanoine Léon, directeur de l'Ecole, de MM. le doyen du Chapitre, le curé de Notre-Dame, le chanoine Caron, Lefebvre du Prey, député ; de M. H. Louvet, président, et des membres du conseil d'administration.

Voici les noms des élèves le plus souvent cités :

Prix des Anciens Elèves : J. Mayran de Chamisso.

Philosophie : E. Cadoret, J. Mayran de Chamisso.

Première : J. Gayrard, M. Flé, J. Bénech, N. d'Arcy, J. de Mauduit.

Seconde : J. Maglioni, Petit, R. de Boysson, J. Ventadour, F. Daufresne, R. Graffin, L. Jeanson, L. de Carriet

Classes du 1er Cycle : A. de Lesquen, L. Giraud, M. de Sainte-Opportune, G. Boccard, A. de Mauduit, M. Courtois, A. de La Rivière, R. Laporte, J. Louvet, Y. de Charnacé, Y. Leproust, A. L'Ecuyer de Villers, P. Herman, G. Rousseau, P. Charliat, R. Babin, J. Berger, J. Brionne, J. Fouquet, F. Ricard, J. Petit, J. de Beausse, L. Leblanc, P. Descamps, P. Sautreau, J. Grasset, R. de Broin.

Classes élémentaires : L. Louvet, A. Boudard, Ph. et M. Defaucompret, L. Flé, J. Savornin, A. Argand, R. Choppin de Janvry, J. Maisonhaute, R. de Morgan, Ph. Graffin, R. Passy-Thellier, G. Lexa.

Ecole Notre-Dame de Boulogne

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, a eu lieu dans une des cours de la maison. Elle était présidée par M. l'abbé Delmas, supérieur du séminaire des Missions étrangères.

Voici les noms des élèves le plus souvent proclamés :

Philosophie. — J. Lucas, Ch. Poirier, A. Cuignet.

Première. — R. Couderc, M. Recoux, P. Mennessier, A. Morgand, J.-P. Chaudron.

Seconde. — C. Calisti, P. Forest, Henri Bernard, J. Gardet, M. Mouvet, G. Rousselot.

Troisième. — J. Sonias, J. Haman, P. Chabert, M. Deleuze, R. de Serlay, C. Serantès, R. Degusseau.

Quatrième. — J. Millot, A. Couderc, J. Poirer, P. Pomar, R. Bourgoing, G. de Magnauville.

Cinquième. — R. de Laprade, M. Bruté de Rémur, J. Répetti, Y. Cotté, D. Déléris, J. Lacoste, X. Maudet, J. Royer, R. Bréard, M. Baud, G. Odelin.

Sixième. — J. Bassompierre, J. de Véren, H. Roger, G. Mennessier, R. Vacquier, O. Pierro, J. de Saint-Léger, M. Thivat, Jouanot, M. Le Dault, P. Bonnet.

Septième. — M. Lescanne, J. Darré, Landrieu, F. Morize, A. Lemaistre, M. Borderiou, R. Cozic, G. Champenois, G. Le Dault, J. Choppin, J. Rivière, Renault, R. Bucquet.

Huitième. — H. Legerd, P. Labiniette, G. Bonnet, G. Brulet de Rémur, A. Jouanot, Ph. Pomar, J. Brodeaux, L. Marc, P. Cottin, J. Le Doyen.

Neuvième. — J. Legerd, J. Baudet, E. Hacquin, R. Fraysse, Rixi, R. Lafon, R. Junet.

Dixième. — Pierre Morize, L. Benoist, M. Lacoste, P. Rivière, A. Jameau, M. Courant, H. Rivière de Précourt, S. Mazel, M. Mosdier, M. Odelin, E. Loiseleur de Longchamps, Carlo Martin des Pallières.